

**SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET D'EXPLOITATION DE L'HÔTEL BARRIÈRE LE MAJESTIC**  
 1 hôtel et 2 restaurants de prestige

Le Conseil d'Administration, réuni le 13 janvier 2021, a arrêté les comptes qui se présentent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2018 / 2019</b>	<b>2019 / 2020</b>	<b>Variation 2020/2019 en M€</b>	<b>Variation 2020/2019 en %</b>
Chiffre d'affaires	74,6	28,2	-46,4	-62,3%
Résultat d'exploitation	21,7	-7,8	-29,4	-135,8%
Résultat courant avant impôt	21,7	-7,8	-29,4	-135,7%
Résultat exceptionnel	2,4	2,2	-0,1	-5,6%
Participation, Impôt sur les bénéfices	-9,3	0,0	+9,3	+100,0%
Résultat net	14,7	-5,5	-20,2	-137,6%

**CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER**

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a fortement impacté l'activité de la société. Si, l'ensemble des casinos et restaurants ont été fermés mi-mars 2020 conformément aux décisions gouvernementales, la fermeture des hôtels s'est imposée par défaut de clients.

Le gouvernement français a autorisé la réouverture, à compter du 2 juin 2020, des restaurants et des casinos. L'Hôtel Le Majestic, à la suite de l'absence d'événementiel en juin, a rouvert du 25 juin 2020 au 31 octobre 2020, date à compter de laquelle compte tenu des nouvelles mesures gouvernementales il a été à nouveau fermé. Par ailleurs, l'hôtel a été fermé en période hivernale du 6 au 26 décembre 2019 et du 14 février au 12 mars 2020. Le nombre de jours d'ouverture s'est élevé à 219 jours contre 321 jours l'exercice précédent.

L'Hôtel Le Majestic, comme l'ensemble des établissements du groupe SFCMC a pris immédiatement les mesures nécessaires et les actions menées comprennent entre autres :

- La mise au chômage partiel de la très grande majorité des collaborateurs,
- La réduction des charges d'exploitation,
- Le report d'échéances fiscales et sociales,
- La revue à la baisse des investissements non engagés au 15 mars à l'exception des rénovations de chambres,
- L'absence de distribution de dividendes aux actionnaires au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2019.

## ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

### ACTIVITÉS

La perte de chiffre d'affaires par rapport à 2019 s'élève à 46,4 M€ soit - 62,3%. Les activités ont été impactées non seulement par les périodes de fermeture mais également par l'annulation de toutes les grandes manifestations internationales (Festival de Cannes, Mipim, Tax Free...) et par l'absence sur la saison estivale de la clientèle étrangère.

En hébergement, le taux d'occupation a atteint 53,9 % contre 78,7 % l'année précédente. Les recettes moyennes par chambre enregistrent une diminution de 37,2 % (343,8 € en 2020 contre 545,9 € en 2019). Dans ces conditions, le chiffre d'affaires activité hébergement atteint 15,8 M€ contre 49,3 M€ en 2019 avec un RevPAR (revenu par chambre disponible à la vente) de 181,6 € contre 421,5 € l'année précédente.

Le chiffre d'affaires de l'activité restauration s'élève à 7,4 M€, en diminution de 55,3 % par rapport à 2019 (16,5 M€).

### RÉSULTAT

Le résultat d'exploitation s'élève à -7,8 M€ contre +21,7 M€, soit - 29,4 M€ principalement liée à la baisse du chiffre d'affaires de -46,4 M€ et à la réduction des charges d'exploitation de 16,7 M€. La perte de l'exercice ressort, en l'absence de participation des salariés au résultat de l'entreprise et d'impôt sur les sociétés, à -5,5 M€ contre un bénéfice en 2019 de 14,7 M€.

### ENDETTEMENT

Le Groupe SFCMC, actionnaire de l'Hôtel Le Majestic à hauteur de 96,33%, a obtenu sur l'exercice un Prêt Garanti par l'Etat de 20 M€ et 10M€ post clôture au mois de décembre afin de face à ses difficultés de trésorerie, conséquence directe de la crise sanitaire.

### PERSPECTIVES

A la date d'arrêté des comptes, l'Hôtel Barrière Le Majestic demeure fermé.

Dans ce contexte, la société poursuit son plan de limitation des coûts et des investissements à l'essentiel dans l'attente d'une meilleure visibilité sur la reprise des activités de l'Hôtel Majestic Barrière.

Afin de permettre le financement à court terme de la société et de ses filiales, le Groupe SFCMC a sollicité et obtenu le 15 décembre un second Prêt Garanti par l'Etat à hauteur de 10 M€. Le cumul des prêts garantis par l'Etat sur le Groupe SFCMC est par conséquent de 30 M€.